



Domaine de la Lombardière  
07430 Davézieux  
Tél : 0475675557 - www.annonayrhoneagglo.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu des articles L2131-1 et L5211-3 du Code général des collectivités territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

**Conseil communautaire du jeudi 10 avril 2025 - 18H30**  
**Salle Étable - La Lombardière**

**Délibération n°CC\_2025\_042**  
**Assemblées - Compte-rendu des décisions prises en vertu de la**  
**délégation de pouvoirs au Président**

*Nombre de conseillers en exercice : 56*  
*Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Yves BONNET*

**Étaient présents :**

Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLEMENT, Nadège COUZON, Nathalie DUFAUD, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Mohamed GUENNIF, Denis HONORE, Stéphanie ISSARTEL, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Patrick SAIGNE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVY-CHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE

**Ayant donné pouvoir :**

Carlos ALEGRE donne pouvoir à Denis HONORE, Assia BAIBEN-MEZGUELDI donne pouvoir à Edith MANTELIN, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Claudie COSTE donne pouvoir à Laurent MARCE, Gilles DUFAUD donne pouvoir à Stéphanie ISSARTEL, Christelle ETIENNE donne pouvoir à Damien BAYLE, Juanita GARDIER donne pouvoir à Patrick SAIGNE, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Antoine MARTINEZ donne pouvoir à Jérémy FRAYSSE, Pascal PAILHA donne pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE, Agnès PEYRACHE donne pouvoir à Patrick OLAGNE

**Absents ou excusés :**

Virginie BONNET-FERRAND, Romain EVRARD, Yves FRAYSSE, Catherine MOINE, Yves RULLIERE

Le quorum est atteint.

**Le rapporteur, Monsieur Simon PLENET, expose :**

Conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, monsieur le Président rend compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Les décisions mentionnées dans le tableau ci-dessous et prises en vertu de la délégation de pouvoirs par monsieur le Président ou son représentant dûment habilité ont été adressées avec la convocation à la présente séance du Conseil communautaire. Les décisions ci-après se rapportent à la période du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 mars 2025. L'arrêté portant approbation du plan intercommunal de sauvegarde (PICS) est également communiqué.

DP-2024-187	28/11/2024	Gestion locative - Maison Médicale sise 19 rue Seyve Buisset à Serrières - Bail professionnel avec M. et Mme DEAK
DP-2024-206	19/02/2025	Déchets - Contrat de reprise des emballages ménagers recyclables en verre option Filière auprès de VERALLIA FRANCE
DP-2025-0025	13/01/2025	En Scènes – Demande de subvention auprès du Département de l'Ardèche au titre du dispositif Atout Association 07 sur le volet conventions et structures d'attractivité pour l'année 2025
DP-2025-0026	13/01/2025	En Scènes – Avenant au contrat de cession avec la sas KI M'AIME ME SUIVE pour le report du spectacle Les gros patinent bien
DP-2025-0027	13/01/2025	En Scènes – Contrat de cession avec l'Agence de voyages imaginaires pour le spectacle Don Juan
DP-2025-0028	13/01/2025	En Scènes – Contrat de cession avec la compagnie Blabla productions pour le spectacle Les Petits Touts
DP-2025-0029	13/01/2025	En Scènes – Contrat de cession avec la SAS Atalou pour le spectacle La troupe de Madame Arthur
DP-2025-0030	13/01/2025	En Scènes – Contrat de cession avec Jean-Marc Dumontet Production pour le spectacle Panayotis Pascot
DP-2025-0031	13/01/2025	En Scènes – Contrat de cession avec Encore un tour diffusion pour le spectacle Blizzard
DP-2025-0034	13/01/2025	En Scènes – Contrat de cession avec l'Atelier théâtre actuel pour le spectacle Dolores
DP-2025-0035	13/01/2025	En Scènes – Convention de mise en commun de moyens pour la production et l'exploitation du spectacle Don Juan avec l'Agence de voyages imaginaires, la Maison des Arts du Léman, le Théâtre de Grasse, le Théâtre du Bois de l'Aune, la Scène de Bayssan et la Friche la Belle de Mai
DP-2025-0040	17/02/2025	Pôle entrepreneurial de Vidalon - Avenant à la convention d'occupation précaire avec l'entreprise Créagegestion pour la location d'un bureau
DP-2025-0041	10/02/2025	Acceptation d'une indemnité en dédommagement du sinistre du 18 octobre 2024 - Atribus de la Régie des transports
DP-2025-0049	20/02/2025	Acquisition de délaissé de la rocade à Davézieux pour l'accès à la

		parcelle AT30
DP-2025-0050	06/03/2025	Conclusion d'un accord-cadre de fourniture, maintenance et optimisation de matériels d'impression (Groupement de commandes Annonay Rhône Agglo et son C.I.A.S. et Ville d'Annonay et son C.C.A.S.) » n° 202428
DP-2025-0051	06/03/2025	Conclusion d'un avenant n° 1 au marché « Réhabilitation d'une ancienne usine en conservatoire à rayonnement intercommunal » - Lot 2 : curage n° 202413
AP-2025-0051	07/01/2025	Arrêté portant approbation du plan intercommunal de sauvegarde (PICS)

Le Conseil communautaire, après en avoir,

### DÉLIBÉRÉ

Prend acte,

**PREND ACTE** des décisions prises par monsieur le président en vertu de la délégation de pouvoirs conférée par le Conseil communautaire pour la période se rapportant du 1<sup>er</sup> novembre 2024 au 31 mars 2025, ainsi que de l'arrêté portant approbation du plan intercommunal de sauvegarde (PICS).

**AUTORISE** monsieur le président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux, le 14 avril 2025

**Simon PLENET,**

**Président d'Annonay Rhône  
Agglo**

*Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.*

*Le Directeur Général des Services et le Comptable Public d' Annonay Rhone Agglo sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.*